

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2022.00963

**SAINT-CHAMOND - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DU PARKING DU CENTRE COMMERCIAL LECLERC LORS
DES MANIFESTATIONS DANS L'ARENA AVEC
SAINT-CHAMOND DISTRIBUTION ET LA VILLE DE
SAINT-CHAMOND**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que Saint-Etienne Métropole a édifié une halle sportive (l'ARENA) à Saint-Chamond et que cette halle est destinée à accueillir des manifestations sportives et des spectacles,

CONSIDERANT le besoin de places de parking lors de ces manifestations,

CONSIDERANT l'accord du centre commercial Leclerc de mettre à disposition des places de parking lors des manifestations à l'ARENA,

DECIDE

ARTICLE 1

Une convention est conclue avec la société Saint-Chamond Distribution pour la mise à disposition de Saint-Etienne Métropole de places de parking à titre gratuit lors de ces manifestations qui se dérouleront sur le site de l'ARENA en contrepartie de l'entretien de ces dernières. Cet entretien sera assuré par la Commune de Saint-Chamond, partie prenante à cette convention.

ARTICLE 2

Saint-Etienne Métropole s'engage à prendre toutes les assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité pour les dommages aux biens et aux personnes qui pourraient subvenir sur le terrain, objet des présentes.

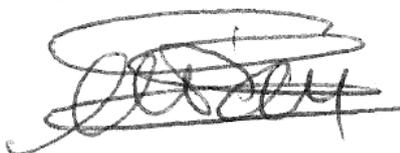
ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 06/10/2022
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20220729-C20220096310

Date de mise en ligne : 06 octobre 2022